ENTREPRISES — ENCADRER UN APPRENTI

Guide du maître d'apprentissage.

MISE À JOUR : OCTOBRE 2026

Vous accueillez un·e apprenti·e d'Epinay Management School : ce guide condense votre rôle, vos outils et le cadre du contrat. L'école reste votre interlocutrice de bout en bout — vous n'êtes jamais seul·e avec le contrat.

VOTRE RÔLE : QUATRE MISSIONS

- **Accueillir** — présenter l'entreprise, l'équipe, les consignes de sécurité ; installer la relation dès le premier jour.
- **Former** — confier des missions en lien avec le référentiel de la certification, avec une progression : l'objectif du contrat est de contribuer à l'acquisition par l'apprenti·e, dans l'entreprise, des compétences correspondant à la qualification préparée.
- **Évaluer** — renseigner le livret d'apprentissage numérique (évaluations croisées avec l'école), participer aux deux points d'étape annuels.
- **Accompagner** — suivre l'assiduité, faire le lien avec l'école, signaler tôt toute difficulté.

QUI PEUT ÊTRE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE ?

Les conditions de compétence sont fixées en priorité par votre convention ou accord collectif de branche. À défaut, l'article **R6223-22** du Code du travail s'applique :

- un **diplôme ou titre du domaine** correspondant à la finalité de celui préparé par l'apprenti·e **et une année** d'exercice d'une activité en rapport avec la qualification préparée ; **ou**
- **deux années** d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée.

Les stages et périodes de formation en milieu professionnel ne comptent pas dans le décompte de l'expérience. L'employeur atteste des qualifications ; l'école documente ses diligences avec vous — la **fiche de vérification des qualifications** est téléchargeable sur ems-epinay.com/documents. Nombre maximal d'apprentis encadrés : deux, plus un redoublant (art. R6223-6).

Se former au rôle — une formation en ligne gratuite
Une formation en ligne gratuite, dédiée aux maîtres d'apprentissage et aux tuteurs, existe : c'est une base solide avant d'accueillir votre alternant. Demandez le lien en vigueur au Bureau des entreprises — contact@ems-epinay.com · **01 84 21 01 51**.

VOS OUTILS EMS

- **Le livret d'apprentissage numérique** — circule en temps réel entre vous, l'apprenti·e et l'école : jalons, évaluations, calendrier.
- **Le calendrier d'alternance** — remis à l'entrée ; les absences en formation vous sont signalées.

- **Les fiches formateurs et référentiels** de la formation — sur ems-epinay.com.
- **Le Bureau des entreprises et l'alternance** — Glenn Roullier, Responsable relations entreprises, g.roullier@ems-epinay.com · 01 84 21 01 51 : qualification du poste, dossier, administratif du contrat, suivi de l'alternance.
- **La référente droits et devoirs** — Oumaima Touil, o.touil@ems-epinay.com · 01 84 21 01 51 : droits et devoirs de l'apprenti, difficultés, médiation.

LE CONTRAT EN PRATIQUE

- **Salaire** : pourcentage du SMIC selon l'âge et l'année de contrat — montants en euros sur le simulateur de salaire de l'école (ems-epinay.com/simulateur-salaire).
- **Congés** : 5 semaines de congés payés ; 5 jours ouvrables de congé de révision dans le mois qui précède les épreuves (art. L6222-35).
- **Absences** : toute absence en formation vous est signalée ; les absences injustifiées peuvent avoir des conséquences disciplinaires et financières — l'école vous informe et vous appuie.
- **Visites** : deux visites ou entretiens tripartites par an (école-entreprise-apprenti), le premier dans les deux premiers mois.

SI LE CONTRAT DOIT S'ARRÊTER

Pendant les 45 premiers jours de formation pratique en entreprise, chacune des parties peut rompre librement. Au-delà : accord commun écrit, ou rupture dans les seuls cas que prévoit la loi — faute grave, inaptitude, force majeure, décès de l'employeur maître d'apprentissage dans une entreprise unipersonnelle, exclusion définitive du CFA (procédure de licenciement), liquidation judiciaire sans maintien de l'activité ou quand il est mis fin à ce maintien (art. L6222-18 et L6222-18-1) ; à l'initiative de l'apprenti·e, la **saisine préalable du médiateur de l'apprentissage est obligatoire**, suivie d'un préavis. La copie de toute rupture est transmise à l'école et à l'OPCO — le dépôt du contrat et ses suites passent par l'opérateur de compétences (OPCO) — l'école s'en charge avec vous.

Le médiateur de l'apprentissage (médiation consulaire, gratuite, sans avocat) — c'est celui de la chambre dont relève **votre entreprise**. La plupart relèvent de la CCI — en Île-de-France, la **CCI Paris Île-de-France** · cmercuri@cci-paris-idf.fr · 01 55 65 44 44 · 11 rue Léon Jouhaux, 75010 Paris. Immatriculée au répertoire des métiers ? C'est la CMA de votre département. Marche à suivre : service-public.gouv.fr (fiche F31633).

Sensibilisation inclusion : le Guide pour l'inclusion et l'égalité au travail — version maîtres d'apprentissage — est téléchargeable sur ems-epinay.com/documents. Prévention des accidents du travail : votre responsabilité d'employeur (DUERP, EPI, formation sécurité renforcée pour les mineurs) est détaillée dans le Guide de prévention.

EPINAY MANAGEMENT SCHOOL
SAS au capital de 10 000 € · 36 avenue Salvador Allende — 93800 Épinay-sur-Seine · 951 023 183 R.C.S. Bobigny · NDA n° 11 93 12183 93 — cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
contact@ems-epinay.com · 01 84 21 01 51 · ems-epinay.com